

Moniteur politique

Aperçu Session d'Été 2026

Date de publication : 20.05.2026



Aperçu de Session

Divers

01.06 Conseil national **25.4187** Motion Stark (V/TG)
Mise en place d'un frein aux coûts liés à la réglementation pour protéger les PME
Etat : Fin des discussions en commission du Conseil national



Notes : Une motion identique (25.4137) a été déposée au Conseil national.

Construction & gestion durables

03.06 Conseil des Etats **25.440** Initiative parlementaire Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie Conseil national (CEATE-N)
Application rétroactive des indemnisations pour les assainissements des PFAS
Etat : En commission du Conseil des Etats



03.06 Conseil des Etats **26.3356** Postulat Moser (GL/ZH)
Instauration d'une clause post-contractuelle pour les PFAS
Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Constructionsuisse recommande de rejeter le postulat et de se concentrer sur les travaux déjà en cours, qui sont réalisables et adaptés à la pratique. Il est important, dans une prochaine étape, de trouver une réglementation efficace assortie de valeurs limites ou de référence applicables. L'Office fédéral de l'environnement a reçu un mandat du Parlement à cet effet. Constructionsuisse et les associations professionnelles sont en contact régulier avec l'OFEV et apportent également leur expertise issue de groupes de travail techniques sur le thème des PFAS. La **situation actuelle** dans le secteur de la construction a été publiée par Construction Suisse en avril 2026.

Aménagement du territoire

03.06 Conseil des Etats **26.3359** Motion Müller (RL/LU)
Des mesures ciblées et efficaces pour lutter contre la pénurie de logements
Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Constructionsuisse soutient les mandats lancés par le Conseil fédéral le 22 avril visant notamment à restreindre les possibilités de recours contre les projets de construction pour les particuliers et à ancrer dans la loi le développement interne en tant qu'intérêt national. Dans le même temps, il est toutefois également important que les cantons et les communes utilisent les leviers existants non seulement pour permettre la construction de logements, mais aussi, du point de vue du secteur de la construction, pour rendre les procédures d'autorisation plus fiables, plus transparentes et plus numériques.

Lors de la discussion avec les associations membres au sujet de la motion du conseiller aux États Müller, les avis sur son impact divergeaient.

D'une part, les « nouveaux classements en zone à bâtir axés sur les besoins » sont considérés comme un moyen de flexibiliser ou de supprimer les prescriptions de construction qui entravent le développement vers l'intérieur – telles que le coefficient d'utilisation, les distances minimales, la part d'espaces verts ou la hauteur des bâtiments. D'autres y voient une contradiction avec la LATI et plaident pour que les cantons mobilisent enfin le potentiel encore existant – par exemple en améliorant l'utilisation des zones à bâtir existantes, en développant les terrains en friche ou sous-utilisés, en transformant les structures existantes, en densifiant les sites bien desservis ainsi qu'en accélérant et en rendant plus efficaces les procédures d'autorisation.

Construction & gestion durables, Divers

08.06 Conseil national **25.068** Objet du Conseil fédéral
09.06 Conseil national **«De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au black-out)»**. Initiative populaire et contre-projet indirect
evtl. 10.06 Conseil des Etats
evtl. 15.06 Conseil national Etat : Fin des discussions en commission du Conseil national



Constructionsuisse a participé à la consultation et a soumis **une prise de position**. L'organisation faitière se prononce en faveur d'une ouverture technologique afin de tirer parti des nouveaux développements et des innovations, et soutient donc également la contre-proposition indirecte. Les réactions des associations membres ont toutefois soulevé de nombreux points en suspens et critiques : notamment le moment choisi après le vote clair sur la loi sur l'électricité, les coûts élevés et les subventions qui en découlent, ou encore l'absence de bases scientifiques concernant la faisabilité et la sécurité. En raison de ces points et de l'importance incontestable des énergies renouvelables, certains membres se sont également clairement prononcés contre ce projet.

Droit de cartels

- 10.06 Conseil national **24.4590** Motion Rügsegger (V/BE)
Enquêtes sectorielles. Introduction de cet instrument pour résoudre les problèmes de concurrence de nature structurelle
Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Constructionsuisse recommande de rejeter la motion, souscrit à l'avis du Conseil fédéral et renvoie à une analyse d'**economiesuisse**. Extrait : La COMCO dispose déjà de moyens suffisants pour observer le marché. Développer ses compétences créerait des charges supplémentaires pour les entreprises, car un tel développement de l'observation du marché impliquerait de nouveaux devoirs de collaboration pour les entreprises. Le nouvel instrument risquerait d'être utilisé pour aller à la pêche aux informations et aux données («fishing expeditions»).

Divers

- 17.06 Conseil des Etats **23.4139** Motion Schilliger (RL/LU)
Exclure de l'analyse de l'égalité salariale les indemnités pour travail en équipe non discriminatoires
Etat : Fin des discussions en commission du Conseil des Etats



Aménagement du territoire

- 18.06 Conseil national **24.3928** Motion Ruch (RL/VD)
Modification de l'aménagement du territoire en faveur des bâtiments habités et partiellement habités situés hors zone à bâtir
Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Divers

- erg. 18.06 Conseil national **24.3965** Motion Tuosto (S/VD)
Adapter les voies routières et ferroviaires nationales aux aléas climatiques et météorologiques
Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Compte tenu de l'évolution croissante des conditions climatiques, caractérisée par une augmentation des fortes précipitations, de la grêle ou des journées de canicule, Constructionsuisse estime qu'il est essentiel de tenir compte de ces défis lors des investissements dans le parc immobilier et les infrastructures.

Aménagement du territoire

18.06 Conseil national **25.3972** Motion Gmür-Schönenberger (M-E/LU)
Oppositions aux demandes d'autorisation de construire.
Définir clairement les intérêts dignes de protection
Etat : Fin des discussions en commission du Conseil national



Constructionsuisse soutient la motion qui se fonde sur l'étude de l'OFL et de l'ARE relative aux systèmes de voies de recours du 1er juillet 2025. Constrctionsuisse était représentée au sein du groupe d'accompagnement. La décision du Conseil des États d'adopter la motion donne un nouvel élan aux travaux en cours à l'ARE et à l'OFL et renforce la volonté de concrétiser les clarifications demandées dans la motion par des mesures.

Aménagement du territoire

18.06 Conseil national **25.3973** Motion Gmür-Schönenberger (M-E/LU)
Sanctionner les oppositions abusives en matière de construction
Etat : Fin des discussions en commission du Conseil national



Constructionsuisse soutient la motion qui se fonde sur l'étude de l'OFL et de l'ARE relative aux systèmes de voies de recours du 1er juillet 2025. Bauenschweiz était représentée au sein du groupe d'accompagnement. La décision du Conseil des États d'adopter la motion donne un nouvel élan aux travaux en cours à l'ARE et à l'OFL et renforce la volonté de concrétiser les clarifications demandées dans la motion par des mesures.

Aménagement du territoire

19.06 Conseil national **20.492** Initiative parlementaire Bregy (M-E/VS)
Développement du territoire et des infrastructures. Il faut impérativement présenter au Parlement la vision et la stratégie relatives aux études de base
Etat : En commission du Conseil national



Notes : Classement